

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 039-243900420-20240415-2024_63-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation
08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 avril à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention de partenariat avec l'association Made in Jura N°63/2024

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Présents

Mesdames Pate, Giancatarino.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry Vuillet.

Excusés M. Truchot.

Absents Mme Hählen.

Considérant la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisées (GPECT) dont l'objectif est non seulement de consolider mais également de participer au développement de l'activité, tout en favorisant l'emploi local au bénéfice des habitants de nos communes,

Considérant les objectifs de l'association Made in Jura de :

- Faire connaître les « savoir-faire » et les « faire-savoir » des entreprises jurassiennes et des Jurassiens,
- Affirmer leur appartenance territoriale,
- Porter leurs valeurs propres à l'identité jurassienne,
- Promouvoir la qualité et la fiabilité des produits et services des entreprises jurassiennes,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la convention de partenariat entre la Communauté de communes et l'association Made in Jura,
- Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

